



BULLETIN DE LA FEDERATION LIEGEOISE DU MOUVEMENT WALLON POUR LE RETOUR A LA FRANCE

Edit. resp. : Laurent Leruth - 1, rue de Pitteurs - 4020 Liège - Tél. 041/42 10 90
Abonnement : 500 FB ou 80 FF au numéro de compte 870-0447816-30.

Editorial :

Ce que nous sommes, ce que nous ne sommes pas...

Nous l'avons dit clairement dans notre numéro de décembre 1993 : « nous sommes **«rattachistes», régionalistes, proeuropéens, pluralistes, démocrates et «fédérateurs»**.⁽¹⁾

Il va de soi que ces positions s'inscrivent à nos yeux dans la ligne générale du Mouvement wallon pour le retour à la France qui se veut ouvert à tous les Wallons par delà la diversité des opinions politiques et philosophiques existant dans nos régions⁽²⁾ et par le fait même des sensibilités diverses que l'on rencontre en Wallonie.

Il serait donc erroné de voir, dans les nuances que nous apportons et les tactiques politiques que nous préconisons, une orientation différente de celle du MWRF dans son ensemble, dont la Fédération liégeoise est l'expression légitime et démocratique pour la province de Liège. Les deux coprésidents de la section de l'Hexagone, MM. Charles Conté et Philippe de Saint Robert, ainsi que d'autres personnalités éminentes dont M. Bernard Dorin, ancien ambassadeur de France à Londres, qui nous ont reçus avec beaucoup de cordialité et de courtoisie, n'ont pu que constater cette légitimité.

Pour éviter toute équivoque, il nous paraît néanmoins nécessaire de préciser ce qui suit :

1) Notre régionalisme wallon, qui s'inscrit tout naturellement dans la régionalisation déjà réalisée et en voie de parachèvement en France, **ne peut en aucune manière porter préjudice à l'intégrité, à la souveraineté et au rayonnement de la République française**. Que, dans le cadre de cette régionalisation, la Wallonie ait un statut spécial et conserve certains acquis sociaux, ne peut en rien alimenter certains courants très minoritaires que l'on rencontre dans quelques régions françaises qui font déjà partie de la République depuis longtemps.

N'oublions pas que c'est le général de Gaulle qui, le premier, a lancé en France cette idée de régionalisation, conférant par là même à celle-ci le plus prestigieux des parrainages. Nous sommes Français et Wallons, comme d'autres sont Français et Lorrains, Français et Normands, etc.

2) Notre position proeuropéenne est un antidote à l'hégémonisme américain, particu-

lièrement dans le domaine culturel, et un moyen de renforcer dans le monde notre langue, notre culture et notre civilisation françaises. La structuration d'une Europe unie aura aussi pour conséquence d'affaiblir ce qu'il reste d'Etat belge - qui, contrairement à la France, n'est pas une nation - et de lui faire perdre toute utilité. Le président du gouvernement flamand, M. Luc Van den Brande et la classe politique flamande l'ont parfaitement compris.

En nous affirmant proeuropéens, nous ne prenons position **ni pour ni contre le traité de Maastricht**, sur lequel le peuple wallon n'a d'ailleurs pas été consulté. Et nous nous félicitons que nos contacts politiques en France soient aussi bien de droite que de gauche, pro et anti-Maastricht, ce qui correspond à notre pluralisme affirmé. Quand un brillant écrivain comme M. Philippe de Saint Robert fait un vibrant plaidoyer pour la défense de la langue française, nous ne pouvons que nous en réjouir, quel que soit le journal qui accueille sa prose.

3) Dans ce même esprit pluraliste, nous nous réjouissons également des propos prononcés par M. Jean Gol lors du récent Forum des Libéraux et Démocrates francophones d'Europe, dont on trouvera dans les pages qui suivent des extraits significatifs⁽³⁾. Tous les hommes politiques qui défendent la Francité et la Francophonie, que ce soient les parlementaires du FDF, M. Jean-Maurice Dehousse, ministre fédéral et président du «Grand Liège», M. Jean Gol ou M. Yvan Ylief, député-bourgmestre PS, ont également notre estime et notre sympathie.

Quant à José Happart, pour lequel on nous accuse de «rouler», mettons les choses au point une fois pour toutes. Nous avons beaucoup d'estime pour cet homme dont le courage, la probité et la ténacité dans sa résistance à l'impérialisme flamand sont exemplaires. Nous apprécions son indépendance d'esprit. Nous savons que, pour lui, la Wallonie n'est pas seulement une «région d'Europe», mais aussi une composante de la Communauté de langue française d'Europe et du monde. Mais que les choses soient bien claires : nous ne «roulons» ni pour José Happart, ni pour aucun autre homme politique wallon, quelle que soit la sympathie que les uns et les autres puissent nous inspirer.

4) Précisons également ce que nous entendons par «fédérateurs». Il ne s'agit nullement

- encore que certains de nos amis Français sembleraient le souhaiter - de constituer une véritable fédération des mouvements wallons actuels. Il s'agit plus modestement d'établir des contacts réguliers, dans le respect absolu de l'indépendance et des objectifs de chaque mouvement, afin de se concerter pour certaines actions ponctuelles. C'est cela qu'il faut entendre par cette «Délégation permanente des mouvements wallons» que préconise la Fédération liégeoise du RF.

Un mot encore, **cessons de grâce d'opposer «identité et culture wallonnes» d'une part, «identité et culture françaises», de l'autre**. Ces notions ne sont pas contradictoires, mais complémentaires; dès lors qu'on admet qu'un même mot peut avoir plusieurs sens. Il est évident, par exemple, que la culture désigne des réalités différentes selon qu'on la ressent comme un vécu (traditions populaires, luttes sociales, etc.), ou comme une manifestation de l'esprit et de la pensée (littérature, humanisme, droits de l'homme, type de civilisation, etc.). Les deux acceptions sont respectables. Quant à l'identité des régions, elle est clairement reconnue par la loi française de régionalisation et est parfaitement compatible avec l'identité française. Ne soyons donc pas «plus catholiques que le Pape» !

5) Enfin, qu'il soit bien clair aussi que nous ne sommes pas des nationalistes, quel que soit notre attachement à la France et à la Wallonie. Le nationalisme, c'est l'idée que la Nation est une valeur qui prévaut sur celles de démocratie, d'humanisme, de pluralisme; alors que pour nous, celles-ci sont essentielles⁽⁴⁾. La Nation, pour les démocrates, c'est l'incarnation de ces valeurs par la République. Ce sont celles-ci que défendaient les patriotes de 1792 en proférant le cri de «vive la Nation» !

André SCHREURS.

(1) Cfr *Wallonie française - Liège*, n° 3, déc. 1993, p. 1.

(2) Article 2 des statuts.

(3) voir page 4.

(4) A propos de cet humanisme qui nous tient tant à cœur, rappelons que nous avons parmi nos amis des chrétiens engagés comme le Père Joseph Boly et André Zumkir en Wallonie, Françoise de Chabot en France, et des militants laïques parfois historiques comme Jean Van Crombrugge à Liège et Joseph Berry, résistant, président national de la Libre pensée en France - et bien d'autres, de part et d'autre, parmi la jeune génération - qui dialoguent entre gens de bonne volonté.

François Perin et André Schreurs, deux «rattachistes» de longue date, échangent leurs points de vue :

Le 31 décembre 1993.

Mon cher André,

J'ai lu attentivement l'éditorial du bulletin de votre fédération liégeoise du mouvement wallon pour le retour à la France, daté de décembre 1993 (n° 3).

Ce texte semble conçu comme si leurs auteurs étaient déjà citoyens de la République et que, par conséquent, ils avaient voix au chapitre sur le problème de la structure interne de la France. Cette anticipation naïve est typique du caractère du militant wallon prompt au rêve et à l'impatience. Si les Wallons étaient français, ils divergeraient d'avis sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres ainsi qu'il est naturel dans une société libre. Il y aurait donc «des jacobins et des girondins».

En 1791-1793, nous n'étions pas encore annexés à la France (1795). Cela n'avait donc pas beaucoup de sens d'être l'un ou l'autre. Ne reproduisons pas l'attitude naïve des révolutionnaires liégeois qui posaient des conditions à l'intégration de la principauté dans la République. Celle-ci n'en a eu cure.

Les Wallons sont 6,5 % de la population française actuelle. Quel sens cela a-t-il d'exiger pour le retour à la Nation que la France soit préalablement une République fédérative telle que votre bureau la souhaite ?

Il faut d'abord essayer d'être Français en prenant la France telle qu'elle est. Devenus citoyens et électeurs, les Wallons auront alors le droit de prendre parti, pas avant.

Ce ne sont pas les Wallons seuls qui décideront des régimes transitoires qui probablement précèderaient l'intégration pure et simple. Il ne faut pas oublier que la région wallonne serait dans la position délicate de demandeur.

Cet éditorial risque d'avoir comme seul effet de faire rejeter votre mouvement par les quelques Français qui s'intéressent à notre sort. Beaucoup d'entre eux redouteraient le mauvais exemple, jouant le rôle d'incitant à l'éclatement de la France. Cette volonté candide de réorganiser la France unilatéralement à la manière de votre bureau ne pourrait être perçue par les Français sympathisants que comme une outreucidante inconscience.

Quant à «la délégation permanente des mouvements wallons» actuels, quelle utilité aurait-elle ? Il ne faut pas se tromper d'époque. Nous ne sommes plus en 1963. L'Etat belge était unitaire et les divers mouvements d'alors se sont unis en un «comité d'action wallonne» (M.P.W., W.L., Rénovation wallonne, quelques socialistes et libéraux wallons) parce qu'ils avaient un dénominateur commun: la volonté de créer la région wallonne et de faire pression sur le monde politique dans ce but.

Il n'y a aujourd'hui aucun dénominateur commun. «Wallonie libre» poursuit comme objectif l'indépendance pure et simple et non le rattachement à la France. «Wallonie, région d'Europe», présidée par José Happart, défend une théorie au terme de laquelle tous les Etats actuels de l'«Union européenne» disparaissent ! Ne restent que l'Europe et les régions. Cette doctrine postule logiquement... la dissolution notamment de la République française !

Pourquoi le M.W.R.F. se rallierait-il à un tel fédérateur qui est à l'opposé des thèses du mouvement et qui ne peut que lui faire des ennemis en France ?

Je souhaiterais que ces quelques réflexions soient publiées dans votre prochain bulletin. Mais votre bureau fera ce que bon lui semblera. Je n'ai évidemment pas le droit de m'imposer.

Cher André, je profite de l'occasion pour te présenter mes meilleurs vœux de nouvel An.

Bien amicalement.

François Perin.



Voici l'essentiel de la réponse d'André Schreurs :

Mon cher François,

J'ai bien reçu ta lettre du 31 décembre 1993, dont j'ai communiqué le texte aux membres du Bureau de la Fédération Liégeoise du M.W.R.F.

Bien que je sois d'un avis différent du tien, je me réjouis de cette lettre, car elle amorce enfin le débat de fond que nous souhaitons depuis le début de la «crise». Je suis personnellement d'accord de la publier dans le prochain numéro de notre bulletin (...)

Certes, en 1790-93, nous n'étions pas encore citoyens français (encore que la première réunion date du 8 mai 1793), mais les Liégeois s'étaient prononcés, en janvier 1793, pour la réunion de leur pays à la France et, depuis lors, aucun vote n'est jamais venu infirmer ce plébiscite. «Seconde nation française» (Dumouriez), «petite France de Meuse» (Michelet), «petit coin de France perdu de Belgique» (Dumas), les épithètes n'ont pas manqué, de la part de Français célèbres, pour souligner notre appartenance française. N'avons nous pas le droit, dès lors, d'avoir nous aussi une «certaine idée de la France», adaptée à notre époque ?

Contrairement aux craintes que tu exprimes, les réactions dans l'Hexagone n'ont pas été négatives. On y a trouvé notre bulletin «intéressant» et nos amis Français souhaitent vivement qu'un terrain d'entente soit trouvé entre les diverses «tendances» du Mouvement. Des représentants de notre point de vue viennent d'ailleurs d'être élus membres du comité de la section de l'Hexagone du R.F.

Au surplus, notre bulletin s'adresse en premier lieu à l'opinion wallonne, qui n'est pas prête pour un rattachement pur et simple et dont certains redoutent d'être relégués au rang de 96^e département français. Notre position à la fois réunioniste et régionaliste est de nature de rassurer les gens. Nous avons reçus de nombreux témoignages en ce sens.

Enfin, il ne me paraît pas exact qu'il n'y ait plus aucun dénominateur commun entre les mouvements wallons actuels (W.L., W.R.E. et M.W.R.F.). Il reste du chemin à parcourir ensemble avant que le gouvernement wallon soit en mesure de négocier éventuellement la réunion : éradication de toute «belgitude», développement des sentiments wallon et français de notre population, accroissement des compétences des Régions et Communautés, dégraissage de l'Etat central, passage du fédéralisme au confédéralisme...

En ce qui concerne «Wallonie Région d'Europe», j'ai pu constater personnellement que, pour José Happart, la Wallonie n'est pas seulement une région européenne, mais s'inscrit également dans la Communauté française d'Europe.

Je te prie de croire, cher François, en mes meilleures amitiés.

André Schreurs.

Depuis cet échange de correspondances, la situation a encore évolué. Nos amis de Paris comprennent parfaitement la nécessité de procéder par étapes et l'utilité de reconstituer un «front wallon» circonstanciel pour des actions ponctuelles. Ils apprécient notre réalisme politique et nos positions tactiques, plus conformes aux traditions de la diplomatie française...

La lettre d'un Français de Poitiers, qu'on lira ci-après, exprime le même avis.

D'ailleurs, dès 1991, de prestigieux parlementaires français, dans le message de soutien qu'ils adressaient au premier congrès du M.W.R.F. à Lille, écrivaient ceci :

«Ce Congrès permettra (...) de rappeler l'importance et l'ancienneté de la sensibilité rattachiste dans la partie méridionale de la Belgique. Certes, d'autres sensibilités voisinent avec la vôtre, fédéralistes ou confédéralistes. Mais ne faut-il pas y voir **une appréciation différente du**

faisable, plutôt que l'expression de divergences profondes ? En effet, quels que soient les objectifs finaux, ou **les étapes tactiques**, la majorité de ceux qu'on appelle Wallons par simplification veulent que s'affirme la personnalité française de vos populations et que s'accroissent leurs marges de choix politiques»⁽¹⁾.

J.B.

⁽¹⁾ C'est nous qui soulignons.

Ce que pense de nos positions un ami français de Poitiers

Un ami de Poitiers, Monsieur J.D., haut fonctionnaire retraité et licencié en Droit de formation, donne son avis sur l'éditorial de notre dernier numéro (décembre 1993), dans une lettre adressée à M. Jacques Liénard, membre de notre comité.

et aux jacobins n'est plus craint par personne. Il permet seulement un peu plus de libertés locales, le droit de cité de dialectes locaux à côté de la langue nationale, le tout étant toujours coiffé par l'Etat central. Non, ce n'est absolument pas choquant, c'est même très «up to date» !

Calais n'a jamais dit ou pensé qu'un royaliste de Vendée n'est pas Français - et réciproquement.

Les Gaulois aiment à se battre entre eux, ça les regarde !

J.D.

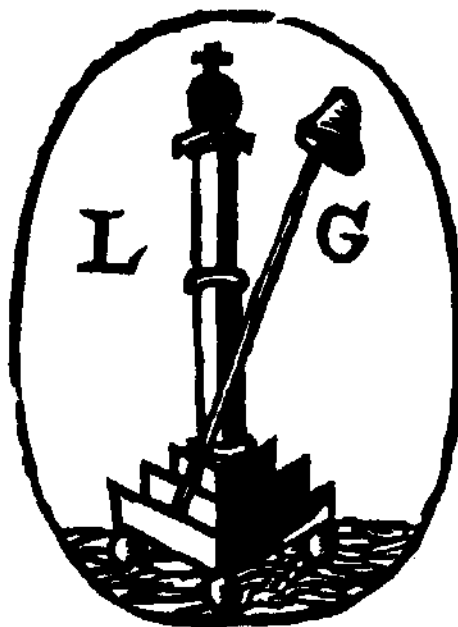
★
★ ★

Franchement, je n'y vois rien qui puisse choquer un Français ! La profession de foi régionaliste (car je pense que c'est elle qui est visée par certains) est partagée par nombre de Français d'ici. Qu'il y ait des jacobins centralisateurs (continuateurs sur ce point de la vieille monarchie) ou des partisans de la régionalisation (le risque d'éclatement de la France étant passé) ne change rien au fait que tous les Français se sentent citoyens d'une même patrie. Simplement, les centralisateurs veulent éviter tout risque d'éclatement (ils pensent, par exemple, à la Corse), les autres pensent que la France, certes bâtie à coups de conquêtes, est aujourd'hui suffisamment soudée, surtout depuis qu'aux anciennes provinces, s'est substituée l'idée révolutionnaire de Nation. Et puis, il y a eu le brassage des populations, l'afflux de provinciaux vers les grandes villes, l'unification de la langue, les guerres nationales... Non, le régionalisme - qui, à juste titre, faisait peur aux rois

Quant au reste de l'éditorial, nous, «Français de France» (comme prononcent les Québécois) ne pouvons que l'approuver.

Le «rattachisme» flatte notre orgueil; la profession de foi européenne est partagée par beaucoup de citoyens français, aux yeux desquels la France sera encore plus française au sein de l'Europe unie. Et puis, qui n'est pas fatigué des guerres d'antan - avec l'Allemagne (les guerres les plus récentes), mais aussi avec d'autres pays voisins, Angleterre, Espagne, Hollande (guerres plus anciennes) ? Le nationalisme outrancier s'est toujours retourné contre la Nation... Enfin, pluralisme et démocratie, s'opposant à monolithisme et totalitarisme, nous vont parfaitement. Le fait, pour tous les mouvements wallons, d'agir ensemble, quelles que soient leurs tendances idéologiques par ailleurs, va dans le même sens. Seule, une telle union est efficace, et toutes les tendances diverses de la Wallonie sont les mêmes que dans le reste de la France. Un socialiste du Pas-de-

★
★ ★



Dessin représentant le Perron liégeois associé à une pique coiffée du bonnet phrygien, ornant une affiche publiée par la Ville libre de Liège en janvier 1793.

J.L.

L'attachement des Liégeois à la France et à la Francité

Propos intéressants de Jean GOL

A l'occasion du Forum des Libéraux et Démocrates francophones d'Europe qui s'est tenu à l'Université de Liège les 4 et 5 février 1994, M. Jean GOL, ministre d'Etat et président du P.R.L., a tenu des propos très intéressants en présence notamment de Madame Spaak, MM. Legendre, sénateur et ancien ministre français, Toubon, ministre de la Culture et de la Francophonie, Clerfayt et Maingain, députés.

Nous nous réjouissons de ces propos, dont la reproduction a été autorisée par le service de presse officiel de M. Gol.

L'honnêteté intellectuelle et politique nous commande de souligner la loyauté de M. Jean Gol et de ses amis vis-à-vis de l'Etat fédéral belge et de la Monarchie. Mais la loyauté n'empêche pas la lucidité. Au cas où la Belgique viendrait à éclater sous la poussée du nationalisme flamand - ce que, rappelons-le ne souhaite évidemment pas Jean Gol, bien que cela nous paraisse inéluctable -, nous ne croyons pas trahir la pensée de Jean Gol et de ses amis en disant que, pour des raisons identitaires mais aussi de réalisme économique et politique, la solution «réunioniste» que nous préconisons serait, à leurs yeux, la moins mauvaise sinon la plus avantageuse pour la Wallonie.

Voici, du point de vue qui nous intéresse, les propos les plus significatifs de M. Gol.

A.S.

★
★ ★

«Que dire de l'attachement de Liège et des Liégeois à la France, à la langue et à la culture françaises, qui n'apparaisse aussitôt comme excessif, flagorneur ou immodeste ? En cela, Liège, décrite par Michelet comme la petite France de Meuse, est bien, par ses outrances, en même temps que la plus septentrionale des villes de langue et de culture

françaises, la plus méridionale des villes wallonnes.

Les Liégeois affirment ainsi un attachement quasi viscéral à la Francité⁽¹⁾ allié à une nature bien peu rancunière, puisque Louis XI a aidé les Bourguignons à raser Liège (...)

Plus près de nous, deux guerres mondiales ont renforcé, dans le combat, la résistance et la souffrance, le lien charnel qui nous relie à la France.⁽¹⁾

Dans l'enseignement, à l'Université, dans la vie sociale, dans le choix même de leurs lectures et de leurs programmes de télévision, dans leur goût pour le manger et le boire, beaucoup de Liégeois renouvellent chaque jour une affinité élective pour tout ce qui se fait, se pense et se dit en français (...).

Plus généralement, on souscrita pleinement à ce qu'écrivit Léopold Gênicot

dans la préface de son histoire de la Wallonie : «Nos terres wallonnes appartiennent au monde latin et à la civilisation française et elles entendent s'y intégrer pleinement» (...).

«Nous, francophones de Belgique, nous faisons partie de l'espace culturel français d'Europe. La langue et la culture françaises constituent pour nous une deuxième patrie (...) Chacune des grandes cultures européennes ouvre à l'Europe une partie du monde où elle peut exercer collectivement une plus grande influence. Ces combats identitaires, loin d'affaiblir notre conviction européenne, l'alimentent et la renforcent.» (...).

«L'Europe doit respecter les identités culturelles et régionales qui font sa diversité. C'est un atout et non un handicap pour l'Europe».

⁽¹⁾ C'est nous qui soulignons.

★
★ ★

Faut-il tout féminiser, y compris le ridicule ?

Le récent décret sur la «féminisation des noms de métiers» dans la Communauté française de Belgique vient d'être promulgué, et cela sans aucune concertation avec la France et les pays de la Francophonie.

Certains ont pu croire à une histoire belge. Eh bien oui ! C'en est une et de belle taille ! Ainsi, sans tenir compte des conseils de prudence de M. Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, «On» a tranché : les «Belches» auront leurs «pompières», leurs «chauffeuses», voire leurs «cafetières» !

Espérons que le ridicule ne tuera pas les auteurs de ce décret qui se situe à la limite inférieure de la bêtise.

Même la très conservatrice **Libre Belgique** ne s'y est pas trompée, puisque le mardi 22 février 1994, elle a publié une réponse percutante et spirituelle de Maître René Swennen, écrivain, avocat aux barreaux de Liège et de Paris.

Ce décret a-t-il été dicté par la volonté d'affaiblir l'unité de la langue française ? Si oui, on voudrait savoir au profit de qui ou de quoi ? Nos lecteurs ont-ils un avis à ce sujet ?

Daniel LANIER.

Notre position à l'égard de Wallonie Région d'Europe

Dans une motion publiée dans la revue *Wallonie, Région d'Europe* ⁽¹⁾, le mouvement du même nom précise ses relations avec le Mouvement wallon pour le retour à la France.

Tout en souhaitant «avoir des contacts fructueux et constructifs» avec le M.W.R.F., «dans le cadre de la défense de la langue française et pour ce qui concerne les aspects culturels de (leurs) relations avec d'autres régions», les auteurs de la motion de W.R.E. ne peuvent «accepter l'idée d'un (r)attachement à quelqu'Etat que ce soit, dans la mesure où cela constituerait non pas un pas en avant mais bien un dangereux retour en arrière». Selon cette motion, «le terme de rattachement est antinomique avec la volonté d'affirmation que (W.R.E. veut) pour la Wallonie».

Si nous préconisons, nous aussi, des contacts constructifs et fructueux avec les autres mouvements wallons et si nous pouvons effectivement faire un bout de chemin avec Wallonie Région d'Europe pour défendre notre langue française et développer nos relations avec d'autres régions de France, nous ne pouvons admettre, bien évidemment., que le rattachement à la République française, avec toutes les valeurs que celle-ci incarne, soit «un dangereux retour en arrière».

Contrairement à ce qu'affirme la motion de Wallonie Région d'Europe, il n'y a pour nous aucune antinomie entre le «rattachisme» et le régionalisme - que nous préconisons tous deux -, la Wallonie ayant suffisamment d'atouts et de personnalité pour s'affirmer dans le cadre de la régionalisation française, en bénéficiant à la fois de l'aide de l'Europe et de la solidarité des autres régions de France.

Par ailleurs, le fait que nous ayons dans notre comité, parmi 15 personnes, 3 membres qui sont aussi des collaborateurs de José Happart à titre personnel, ne signifie en rien que les relations cordiales que nous entretenons avec lui aient un caractère politique. Nous sommes **réellement** indépendants, sans vassalité à l'égard de quiconque.

Enfin, signalons qu'un accord est intervenu pour qu'un de nos représentants siège officiellement, avec droit de vote, à la conférence internationale des Communautés de langue française.

Le bureau de la Fédération
Liégeoise du M.W.R.F.

⁽¹⁾ Cfr n° 19, septembre-octobre 1993, page 2.

A méditer

Lors de la commémoration, en 1986, de la libération de Liège par les troupes républicaines françaises le 27 juillet 1794, M. **Jean-Maurice DEHOUSSE** a notamment déclaré :

«Les troupes républicaines furent accueillies à Liège comme de véritables libérateurs par les autorités locales et les masses populaires» (...) « **Les leçons du passé ne sont rien si elles ne sont pas également des guides pour l'avenir** » (...) «Je souhaite que cette commémoration soit la première d'une longue série de manifestations témoignant de l'**association de Liège à la République française**».

(déclarations publiées par les journaux *La Meuse* et *La Wallonie* du 28 juillet 1986)

La régionalisation en France

INTRODUCTION

Bon nombre d'Etats, de par le monde, connaissent des divisions territoriales dénommées «régions». Il va de soi que ce vocable recouvre des réalités fort diverses tant au point de vue juridique que sociologique; il est tout aussi vrai qu'au cours de l'histoire, cette réalité peut évoluer très sensiblement. La France, à cet égard, pour s'en tenir à un de nos plus proches voisins, illustre bien ce constat.

BREF HISTORIQUE DE LA REGION EN DROIT FRANCAIS

La région est une création relativement récente en droit administratif français, la France ayant adopté, dès 1789, le département au titre de circonscription territoriale de base (cela n'est pas sans intérêt car on verra que certains aspects de l'organisation des futures régions seront alignés sur le statut départemental). Ce n'est qu'en 1964 que la région verra le jour, en tant que circonscription administrative de l'Etat, avec à sa tête un préfet de région et pour toute compétence une mission essentiellement d'aide à l'expansion économique régionale; elle était d'ailleurs dépourvue de la personnalité juridique.

En 1969, le **Général de Gaulle** présentera un projet de loi «relatif à la création des régions et à la rénovation du Sénat» qui ne sera pas approuvé par les Français au terme du référendum du 27 avril de la même année, échec qui, comme chacun sait, a entraîné le départ du Général.

Une loi de 1972 confère aux régions la personnalité morale en les érigeant en établissements publics, dotés d'un budget propre et gérés par un organe délibératif non-élu, le conseil régional, assisté d'un organe consultatif, le comité économique et social régional. Il convient de préciser que l'exécutif est toujours exercé par le préfet de région.

La loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions achève de transformer les régions en collectivités territoriales à part entière au sens de l'article 72 de la Constitution de 1958, lequel précise que celles-ci «s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi», ce qui fut fait à compter des premières élections régionales qui eurent lieu le 16 mars 1986.

D'autres lois ont complété le dispositif: la

loi du 29 juillet 1982 détermine le rôle de la région en matière de planification, les lois des 7 janvier et 22 juillet 1983 transfèrent certaines compétences de l'Etat aux régions, la loi du 26 janvier 1984 réglemente la fonction publique territoriale, la loi du 6 janvier 1986 précise l'organisation des régions.

Il importe de préciser que, parallèlement à la collectivité territoriale, la région subsiste en tant que circonscription administrative de l'Etat au niveau de laquelle sont gérés certains services extérieurs de l'administration.

LA REGION, COLLECTIVITE TERRITORIALE DECENTRALISEE

Organisation

Conformément au schéma classique de la séparation des fonctions législatives et exécutives, un organe élu au suffrage universel, le conseil régional, est chargé de délibérer des affaires relevant de la compétence de la région, tandis que l'organe exécutif de la région est personnifié par le président du conseil régional. La région est aussi dotée d'une instance consultative, à savoir le comité économique et social régional.

Le conseil régional

Les conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct, leur mandat dure 6 ans et ils sont rééligibles. L'élection se fait au scrutin proportionnel sans possibilité de vote préférentiel. Sont éligibles les citoyens de plus de 21 ans inscrits sur une liste électorale et domiciliés dans la région. Les élections peuvent être contestées devant le Conseil d'Etat statuant au contentieux.

Le quorum de présence, qui doit être atteint pour que le conseil puisse valablement délibérer, est fixé en principe à la majorité absolue de ses membres, mais des dérogations sont prévues pour éviter que l'absence de nombreux conseillers ne paralyse les travaux de l'assemblée. La majorité des suffrages exprimés suffit à l'adoption d'une délibération.

Le conseil établit son règlement intérieur; pour le surplus, les dispositions relatives au fonctionnement du conseil général (l'assemblée départementale) sont applicables (élection du bureau, publicité des délibérations, modalités de vote, etc.).

Le président du conseil régional

Le président du conseil régional, qui a

succédé au préfet de région en tant qu'exécutif, est élu à la majorité absolue des membres du conseil. Il est seul détenteur du pouvoir exécutif régional mais peut accorder des délégations aux membres du bureau du conseil. Il est aussi le principal responsable de la préparation et de l'exécution du budget de la région, dont il gère le patrimoine. Il dirige naturellement les services administratifs régionaux.

Le comité économique et social régional

Ce comité est composé de représentants des entreprises et des indépendants de la région, de représentants des organisations syndicales et des organismes qui participent à la vie collective de la région. Le comité peut aussi accueillir en son sein des personnalités concourant au développement de la région. Les membres du comité sont nommés pour 6 ans par les organisations qu'ils représentent.

Le comité élit son président et détermine son règlement intérieur.

Il est consulté à l'initiative du président du conseil régional sur tout projet à caractère économique, social et culturel et peut également émettre des avis d'office sur toute question relevant des compétences régionales. Dans certains cas, il doit être obligatoirement consulté (préparation du budget, par exemple).

Compétences

La région n'exerce que les compétences qui lui ont été expressément attribuées par la loi; le législateur ayant eu à cœur d'éviter, dans toute la mesure du possible, tout chevauchement avec les compétences communales et départementales.

Les organes régionaux sont chargés de promouvoir **le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région**; ils sont aussi responsables de l'aménagement du territoire de celle-ci et contribuent à **la préservation de son identité**.

Pour exercer ces missions, ces organes peuvent mener à bien des études relatives au développement régional et participer au financement ou réaliser eux-mêmes des équipements collectifs ayant un intérêt régional direct.

La loi reconnaît également aux régions de larges compétences en matières d'aides directes et indirectes tendant à favoriser son développement économique.

Plus particulièrement, les régions sont compétentes dans les domaines de la formation professionnelle continue, de l'apprentissage, de l'enseignement public (lycées et établissements d'éducation spécialisée), des ports fluviaux, des aides à la pêche côtière et aux entreprises de culture marine. Elles sont aussi responsables de la définition de pôles technologiques régionaux.

Moyens financiers

La région dispose d'un budget autonome alimenté par différentes taxes (taxe sur les permis de conduire, taxe sur les cartes grises, taxe régionale additionnelle aux droits de mutation et taxe additionnelle régionale aux quatre taxes directes locales). Elle détermine librement, depuis 1987, le produit global de ses ressources fiscales.

L'Etat verse également la dotation générale de décentralisation et d'autres dotations spécifiques liées aux transferts de compétences.

Régions à statut particulier

Certaines régions sont dotées d'un statut particulier s'expliquant soit par des spécificités socio-économiques et démographiques (région d'Ile-de-France), soit du fait de leur caractère ultrapériphérique (régions de Guyane, de Guadeloupe, de Martinique, de la Réunion - il s'agit en fait de quatre des cinq départements d'outre-mer, départements et régions se superposant; le dernier des D.O.M., Saint-Pierre et Miquelon n'étant pas affecté par la régionalisation).

D'une manière générale, ces statuts particuliers visent à octroyer des compétences plus étendues. Les conseils régionaux des D.O.M. sont ainsi autorisés à présenter des propositions en matière législative et réglementaire dans les domaines économiques, sociaux ou culturels d'intérêt régional.

La région d'Ile-de-France, outre les compétences ordinaires, est aussi responsable en matière d'espaces verts, de forêts et de promenades. Elle définit également, après avoir recueilli l'avis des conseils généraux, la politique régionale de circulation et de transport de voyageurs et assure sa mise en œuvre.

Cette région bénéficie de ressources particulières en sus de celles allouées aux régions ordinaires (par exemple, le produit de la taxe spéciale d'équipement).

Le cas de la Corse

La Corse constitue sans conteste un cas unique au sein de la « République une et indivisible » en raison des aspirations

nationalistes d'une partie des habitants de l'île de Beauté.

Ces particularités ont été prises en compte par le législateur puisque celui-ci a accordé à la Corse un statut propre remplaçant celui de région : la loi du 13 mai 1991 crée une collectivité territoriale de Corse qui est substituée à la région de Corse mise en place par des textes de 1982.

Les 51 membres de l'Assemblée de Corse sont élus au suffrage universel pour 6 ans et sont rééligibles. Le mode de scrutin diffère de celui retenu pour les élections régionales; il s'agit d'un scrutin de liste à deux tours, chaque liste présentée devant compter autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans possibilité de modifier l'ordre de présentation.

L'Assemblée règle par ses délibérations les affaires de la collectivité territoriale de Corse et contrôle le conseil exécutif. Elle vote le budget et délibère en matière d'aménagement du territoire corse. Elle est également consultée sur les dispositions des projets de loi et le décret concernant spécifiquement la Corse; elle peut enfin, sur demande ou de sa propre initiative, présenter des propositions sur les dispositions législatives et réglementaires, adoptées ou en projet, qui touchent aux compétences et à l'organisation des différentes collectivités territoriales de la Corse, ou qui concernent le développement économique, social et culturel de la Corse.

Le conseil exécutif est composé d'un président et de 6 conseillers élus par l'Assemblée parmi ses membres. Il est plus spécifiquement chargé de diriger l'action de la collectivité territoriale, notamment dans les domaines du développement économique et social, de l'action éducative et culturelle et de l'aménagement du territoire.

Le président du conseil exécutif est le principal organe exécutif de la collectivité territoriale, il la représente en justice, gère son patrimoine et exerce les pouvoirs de police afférents à cette gestion. Il prépare et exécute les délibérations de l'Assemblée. Il peut déléguer l'exercice d'une partie de ses attributions aux conseillers exécutifs. Enfin, il présente chaque année à l'Assemblée un rapport spécial sur la situation de la collectivité territoriale.

Les instances décisionnelles de la collectivité territoriale sont assistées d'un conseil économique social et culturel de Corse.

La région, circonscription administrative de l'Etat

Le commissaire de la République de la région, successeur du préfet de région, a la direction des services extérieurs des différentes administrations actives au niveau régional (on peut citer, à titre d'exemple, les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement).

En tant que représentant de l'Etat, le commissaire de la République de la région est chargé de l'exécution de la politique du gouvernement dans la région pour ce qui relève des compétences de ce dernier; il est d'ailleurs habilité à conclure, au nom de l'Etat, les conventions que celui-ci est amené à passer avec la région en tant que collectivité territoriale. Il est également chargé du contrôle de la légalité des actes pris par les instances régionales.

CONCLUSION

Ce très rapide survol du « régionalisme à la française » montre que **si celui-ci constitue une rupture avec la tradition jacobine, il n'est pas question de remettre en cause l'unité nationale (le cas corse étant tout à fait particulier).**

Cependant, s'il s'agit d'abord d'une redistribution des compétences vers les échelons inférieurs de l'organisation territoriale, la création d'assemblée délibératives élues au suffrage universel et le transfert de l'exécutif du représentant de l'Etat, le préfet devenu commissaire de la République, au président du conseil régional confèrent à cette « nouvelle donne » de compétences assez techniques une dimension symbolique incontestable de nature politique.

Salon toutes vraisemblances, ce mouvement « centrifuge » devrait se poursuivre; certains désirent par exemple étendre les responsabilités des régions en matière d'enseignement supérieur.

L'ensemble de la classe politique semble, en tout cas, s'être rallié à la régionalisation, puisque si d'aucuns considèrent nécessaire de supprimer un des échelons d'organisation intermédiaires (communes, départements, régions), le département semble être le niveau condamné à disparaître.

Il n'est pas impossible, mais encore hautement spéculatif, que l'intégration européenne, dès lors qu'elle favoriserait le développement de l'échelon régional, renforce cette vision des choses. Encore ne faut-il pas sous-estimer la force de l'inertie; en matière de réforme institutionnelle, il est souvent urgent de ne rien faire.

Charles PIROTTE,
Licencié en Droit Ulg,
Diplômé du Collège d'Europe
en Hautes Etudes Européennes.

Dans le mouvement : Nouvelles de la Fédération liégeoise

Depuis la parution de notre **Bulletin** précédent (n° 3, décembre 1993), le **comité** de la Fédération liégeoise de notre Mouvement s'est réuni régulièrement les 5 janvier, 7 février et 5 mars 1994.

Conformément à la décision prise le 6 février 1993 de tenir deux assemblées générales par an, la **première assemblée générale** des membres de la Fédération liégeoise pour 1994 a eu lieu le 14 février en la salle du Bourg-Bon (ancien Kenn) à Liège.

Après avoir entendu le rappel des décisions prises lors de la dernière assemblée générale du 16 juin 1993, les membres présents ont approuvé à l'unanimité des 29 votants le rapport d'activité présenté par le secrétaire de la Fédération, Laurent Leruth, et le rapport financier du trésorier, Raymond Salomon. Retenus par des obligations professionnelles ou familiales, onze membres avaient tenu à se faire excuser en nous exprimant leur sympathie, ce qui porte à 40 le nombre des membres ayant répondu positivement à notre invitation.

Le trésorier a signalé qu'à ce jour **50 membres** du RF de la province de Liège avaient déjà renouvelé leur cotisation pour 1994 au compte 870-0447816-30 de la Fédération liégeoise, tandis qu'une dizaine, d'autres régions (Brabant wallon, Hainaut, Luxembourg, Namur) avaient effectué des dons pour notre Fonds de combat. On trouvera leurs noms ci-après. Ajoutons que notre compte «Entraide française» s'est également accru d'une somme importante.

Dans son rapport d'activité, le secrétaire a signalé que, malgré l'annulation par le RF, suite à diverses confusions, de la **manifestation Chapuis** prévue à Verviers le 8 janvier 1994, finalement interdite, le comité de la Fédération liégeoise a fait déposer, le jour dit, une gerbe aux couleurs françaises au pied du monument de la place du Martyr. Notre vice-président Robert Moson a accueilli les personnes présentes qui n'avaient pas été prévenues de l'annulation, y compris un membre du comité de la section de l'Hexagone, Jean Mal, un des cinq commandos wallons parachutés en Normandie le 6 juin 1944, pour libérer la France.

L'assemblée a procédé à un échange de vues sur le progrès de nos idées et l'avenir du Mouvement, a préconisé la création d'une commission de travail pour comparer les systèmes français et belges en matière de protection sociale et s'est préoccupée des relations avec

les autres mouvements wallons. Signalons à cet égard que M. Roland Delaite, membre du RF, secrétaire général de

Wallonie Libre et président de la Fédération liégeoise de ce même mouvement, était présent parmi nous.

★
★★



De gauche à droite, André Schreurs, François Perin et José Fontaine écoutant le **Chant du départ**, lors du premier banquet républicain du 19/2/1994.

Depuis lors, le Comité de la Fédération liégeoise a été particulièrement actif :

★ La plupart de ses membres étaient présents à la **conférence organisée** le 3 février par les JRF.

★ Le 16 février, le président de la Fédération a été reçu à Paris par les deux coprésidents de la **section de l'Hexagone**, MM. Charles Conte et Philippe de Saint Robert, ainsi que par M. l'ambassadeur Bernard Dorin, membre du Comité de cette section. Des contacts cordiaux et fructueux ont été noués.

★ Le 19 février, André Schreurs a participé au premier **banquet républicain** organisé à Namur par José Fontaine et la revue *République*, où François Perin était également présent.

★ Le 23 février, le président de la Fédération liégeoise a assisté, à Bruxelles, à une **conférence** donnée par M. Janos Molnar, sous la présidence de Pierre Ysmal, dans la salle des Riches Claires, **sur les aspects et structures divers de la laïcité en France et en Belgique**. Ce fut l'occasion pour François Perin et André Schreurs d'intervenir dans la discussion qui suivit. L'hypothèse de la réunion de la Wallonie à la France fut évoquée.

★ Le 24 février, plusieurs membres du Comité de la Fédération liégeoise sont venus écouter la **présentation, par Henri Mordant, du dernier livre de M. Jean de la Guérivière**, correspondant du journal «*Le Monde*» à Bruxelles : *Belgique, la revanche des langues* (éditions du Seuil, Paris, 1994), dont un chapitre est consacré à Napoléon, de Gaulle et les «rattachistes». Cette présentation avait lieu à l'Université et à la librairie Pax, à Liège.

★ Le 28 février, une **délégation du Comité de la Fédération liégeoise du MWRP a rencontré une délégation du mouvement Wallonie Région d'Europe**, afin de préciser et clarifier nos positions respectives, et d'examiner dans quelles conditions les deux Fédérations pourraient, **en toute indépendance**, collaborer pour des actions ponctuelles. La question de la représentation officielle du MWRP au sein de la **Conférence internationale des Communautés de langue française** (Wallonie, Bruxelles, Suisse romande, Val d'Aoste, Québec, etc.) a fait l'objet d'un accord très positif.

RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS NOUVELLES AFFILIATIONS FONDS DE COMBAT

Si vous ne l'avez déjà fait, n'oubliez pas de renouveler votre cotisation ou votre abonnement pour l'année 1994. Si vous habitez la province de Liège, nous vous prions d'en verser le montant, soit 500 FB au compte bancaire n° **870-0447816-30** de la Fédération liégeoise du MWRP à Ougrée.

Les amis de toutes les régions de Wallonie qui souhaitent soutenir notre action peuvent verser leurs dons à ce même compte en indiquant «Fonds de combat».

Pour nos amis de France, un autre compte a été ouvert au nom de l'«Entraide française». Il porte le n° 240-0786323-45.

Merci à tous nos membres fidèles et aux généreux donateurs de Wallonie et de France.

R. SALOMON
Trésorier

Bravo les JRF

Le 3 février dernier, les **Jeunes pour le Retour à la France**, section des jeunes du MWRP dont le principal animateur est Pascal LECLERC, ont organisé à l'Université de Liège une conférence de MM. François PERIN, ancien ministre et professeur émérite à l'Université, Henri MORDANT, ancien président du Rassemblement Wallon et producteur à la RTBF, député honoraire, et Olivier MAINGAIN, député FDF, sur le thème «Union européenne, désunion belge?»

Près de deux cents personnes, dont une majorité d'étudiants, assistaient à cette conférence qui, pour un coup d'essai, fut un coup de maître. Relevons qu'elles n'a suscité, dans la salle comble, aucune réaction belge ! Signe des temps, pour les anciens qui se souviennent des meetings houleux de Jeune Wallonie, en 1945, à Verviers notamment.

A un auditeur qui demandait quel intérêt la France aurait à accepter la Wallonie au sein de la République, François Perin répondit :

«Si la Belgique n'existe plus, la Communauté française de Belgique devient une communauté française.. au nord de la France. Je ne crois pas qu'on verra à Paris, comme on a vu récemment à Athènes, une grande manifestation pour refuser cette nouvelle Macédoine» ⁽¹⁾.

Il a ajouté que la France y verrait plutôt l'opportunité de retrouver plus de poids face à l'Allemagne réunifiée et d'accroître son influence sur Bruxelles. En ouvrant aux Bruxellois francophones qui le désirent l'option personnelle pour la nationalité française fraîchement acquise par les Wallons, la France pourrait compter sur la présence dans la capitale européenne de 500.000 Français...

★
★ ★

Lors de sa conférence, François Perin proposa la constitution d'une commission composée de membres français et wallons de notre Mouvement, auxquels pourraient s'adjoindre des experts, pour étudier et comparer, dans un esprit de tolérance et d'efficacité, les systèmes d'enseignement des deux pays.

Ce serait non seulement un travail utile, mais aussi, comme le soulignait le professeur Perin, une occasion de dépasser les polémiques internes en travaillant ensemble dans un esprit constructif.

Si l'idée vous intéresse, écrivez-nous. Ici aussi, nous ouvrons le débat.

Jean BONNIVERT.

⁽¹⁾ Cfr **La Wallonie** des 5 et 6 février 1994 : **La Wallonie et Bruxelles françaises ? Le scénario du professeur Perin.** ⁽¹⁾

L'hommage que mérite Jean-Denis Bouquette

Le 20 mars 1794, lors de la deuxième restauration autrichienne, un révolutionnaire, Jean-Denis BOUQUETTE, simple ouvrier fripier, fut condamné sur ordre du Prince-évêque, par la Cour des Echevins de Liège, à «avoir la teste tranchée jus des épaules et ensuite (...) fichée dans une pique de fer et exposée sur un poteau de la hauteur de quinze pieds pour y rester pour l'exemple d'autres».

Après avoir été torturé ⁽¹⁾, il fut décapité à Huy pour, nous dit l'acte d'accusation, avoir proclamé les droits de l'homme et du citoyen, souhaité que la République française s'étendit jusqu'au pays de Liège et être monté en chaire de vérité de l'église collégiale de Huy pour y défendre notamment l'adresse des Liégeois à la Convention nationale de France du 15 décembre 1792.

Quand les troupes françaises libèrent Huy en juillet, les restes de Jean-Denis Bouquette furent enterrés en grande

pompe près de la fontaine du Marché, où fut ensuite planté l'arbre de la Liberté. La municipalité républicaine de Huy décida de célébrer une fête civique à sa mémoire. Celle-ci eut lieu le 5 Prairial an IV, mais on ne connaît aucun détail sur la célébration.

Alors que Georges Grégoire CHAPUIS, cet autre martyr de la liberté et de ses convictions «rattachistes», possède à Verviers une place et une statue, le nom de Bouquette est pour ainsi dire oublié. Rien : ni un monument, ni un nom de rue, pas même une impasse, ne rappelle son souvenir.

Pour rendre hommage à cet homme du peuple qui s'était rallié spontanément aux principes de liberté, d'égalité et de fraternité de la République, la Fédération liégeoise du Mouvement wallon pour le retour à la France propose de lancer une **souscription publique**, afin d'offrir une place, une rue, un buste, ne serait-ce

qu'un médaillon sur un monument tout simple, à Jean-Denis Bouquette, victime de son amour pour la liberté et pour la France.

Si vous approuvez cette initiative, écrivez-nous et adressez dès-à-présent vos dons au **compte n° 870-0447816-30** de la Fédération liégeoise du RF, avec la mention : «Pour Jean-Denis Bouquette».

A l'occasion du bicentenaire de sa mort, nous projetons d'organiser cette année, à Huy, une manifestation en son honneur. ⁽²⁾

Jacques LIENARD.

⁽¹⁾ Signalons que la torture, en Belgique et dans l'ancienne Principauté de Liège, a été abolie par un arrêté des représentants du peuple du 27 Brumaire an III. (soit le 17 novembre 1794).

⁽²⁾ Sous réserve, bien entendu, de l'accord de la municipalité de Huy.

Courrier des lecteurs

Le numéro 3 de décembre 1993 de WALLONIE FRANÇAISE - LIEGE a suscité un vif intérêt parmi nos lecteurs. De nombreux témoignages nous sont parvenus de toutes parts. De France bien sûr, où nos propos ont retenu l'attention de nombreuses personnalités; nous ne les citerons pas ici. Nous publions cependant, par ailleurs, une lettre communiquée par un de nos amis de Poitiers, traitant notamment de ce que l'on pense, en France, de la régionalisation. Les soutiens que nous recevons de France, pour notre action et notre souci de clarté et de réalisme nous sont d'une grande aide et sont bénéfiques à la poursuite de cette action. De Wallonie et de Bruxelles nous est parvenu un important courrier; ici aussi, la position de clarté prise par notre Fédération engendre sympathie et souci de collaboration. A témoin, le dialogue engagé avec le professeur PERIN et que nous éditons dans le présent numéro, en est bien le reflet.

D'autres correspondants nous encouragent à continuer notre combat, ainsi :

★ de Monsieur J.-M. LOMBARD
(Secrétaire de la Fédération
liégeoise de Wallonie Libre)

Monsieur le Président et cher Monsieur,
Je vous remercie pour votre aimable lettre.
A mon tour, je vous adresse mes meilleurs
vœux pour 1994.
Je souhaite de tout cœur une pleine
réussite de votre action au sein du RF et
plus généralement dans le cadre des
mouvements wallons.

Veillez agréer, Monsieur le Président
et cher Monsieur, l'assurance de mes
sentiments wallons les meilleurs.

Le secrétaire,
J.-M. LOMBARD.

★ de Monsieur J. VERLAINE,
de Hamois

Monsieur Leruth,
Chers Amis,

Vous demandez l'avis des lecteurs affiliés
après lecture du bulletin n° 3.

1. et avant tout, les militants wallons
doivent rester unis. (on se fout des
combats de chefs !). Dans le respect
des règles démocratiques bien sûr !
2. dans la tolérance des spécificités, ne
pas dévier du but et s'affaiblir par des
querelles intestines : créer un Etat
wallon et puis une Wallonie associée
étroitement à la France, qui respecterait
l'identité wallonne pour arriver si c'est le
vœux des Français de l'Hexagone et
des Français (détachés par l'histoire de
la Nation) que sont les Wallons, pour
arriver - pourquoi pas - à devenir un
département d'une France régionalisée
et intégrée dans une grande Europe
confédérale.

Cordialement.

Jean VERLAINE.

N.B.: Ce serait une belle propagande que
de faire imprimer un timbre comme l'a fait
Wallonie libre afin que nos militants le
placent à côté des timbres sur les
enveloppes de leur courrier !

★ de Monsieur André
WILLIOT PARMENTIER
(Président du Souvenir Français)

Je profite de cette occasion pour vous dire
que j'ai bien reçu les différents courriers
de la Fédération de Liège et que j'ai été
heureux de lire, parmi les noms des
signataires, ceux de M^{me} Matrige et du D^r
Jean-Louis Ernotte.

Les circonstances politiques actuelles,
d'où malheureusement l'honneur de
plusieurs personnes sortira flétri, ne peu-
vent que contribuer au processus d'abolition
de l'Etat belge.

Je pense sincèrement que notre cause est
en train de gagner du terrain parmi les
opinions. Je crois aussi que nous devons
persévérer dans notre combat, et plus que
jamais en cette heure où les événements
nous sont favorables.

Enfin, Monsieur le Président et cher ami, je
veux vous réitérer l'expression de ma
confiance et de mon estime.

Votre dévoué,
André WILLIOT PARMENTIER.

★ de Monsieur Jacques BERTRAND,
Bibliothécaire en chef de la ville de
Bruxelles

WALLONIE FRANÇAISE
Retour à la France
Monsieur le Président
André SCHREURS
rue Naimette, 8
4000 Liège

Conformément au n° 3 de décembre 1993,
j'effectue, ce jour, le renouvellement de ma
cotisation au bulletin trimestriel pour l'année
1994 à votre n° de compte 870-0447816-30
pour une somme de 500 francs.

Faites-moi signaler toutes les manifesta-
tions et réunions pour le retour à la France;
je viendrai vous y soutenir, comme en
d'autres occasions.

Je vous félicite et vous soutiens dans le
but de restituer à la République les
départements de Wallonie qui n'avaient
jamais demandé à en être séparés.

Fraternellement.

J. BERTRAND.

★ de Monsieur Georges YU,
(producteur à la RTBF, Liège)

Après avoir rappelé la vieille amitié qu'il lui
porte depuis de nombreuses années,
Georges YU écrit notamment à André
Schreurs :

Je militais, alors, clandestinement, avec
toi, dans «Wallonie Libre». Puis, le temps a
passé; en 1946, j'ai émigré à Paris où j'ai
vécu 20 ans. Parfois, quand je revenais, je
te rencontrais, toujours avec un plaisir
ému (...).

Isolé, je suis devenu; fidèle, je suis resté;
quant à mon attachement à la France,
quant aux penseurs et combattants qui
veulent redonner, à celle-ci, tout son éclat
humaniste et progressiste. Ici, en Wallonie,
province française, je me sens solidaire de
tout ce qui se fait de bien et de juste là-
bas, car nous sommes naturellement liés
par un même destin.

Il nous faut tout faire pour préserver notre
identité culturelle face à la marée
montante venue d'outre-Atlantique (...).
Mettons en garde la jeunesse contre
l'aliénation, contre la pollution «culturelle»
médiatisée par une oligarchie mercantile
et analphabète. On peut s'atteler à cette
tâche, sans pour autant sombrer dans
l'élitisme. Peut-on encore célébrer des
«lendemains qui chantent» ? Pourquoi
pas. Pourvu que nous le fassions en
Français ! Renaud, l'argotique, descend
tout de même un peu ... de Joachim du
Bellay. La France, c'est notre oxygène. Je
n'ai rien à l'apprendre sur le chapitre.
Sache que je serai toujours ton ami et que
je déplore tout sectarisme, tout autant que
toi et, au nom du pluralisme, tendons
inlassablement la perche aux sourds, aux
aveugles dans la mesure où ils sont
sincères.

Cordialement.

Georges YU.

Que tous ces amis soient assurés
que nous allons continuer le combat
comme nous en avons défini les
principes dans l'éditorial du n° 3 de
décembre et que nous développons
encore dans le présent numéro.

La Fédération Liégeoise du MWRF.

Fédération liégeoise du Mouvement Wallon pour le Retour à la France

BUREAU PERMANENT :

Président :	André Schreurs 8, rue Naimette - 4000 Liège - Tél. : 041/26 62 24
Vice-président :	Robert Moson 29, rue des Martyrs - 4800 Verviers - Tél. : 087/33 56 12
Secrétaire :	Laurent Leruth 1, rue de Pitteurs - 4020 Liège - Tél. : 041/42 10 90
Trésorier :	Raymond Salomon 53, avenue du Beau-Site - 4102 Ougrée - Tél. : 041/36 29 09
Membre :	Jean Bonnivert 11, boulevard d'Avroy - 4000 Liège - Tél. : 041/23 66 08

AUTRES MEMBRES DU COMITE :

Benoît Bolland - 8, chaussée de Tongres - 4000 Rocourt.
Philippe Detroz - 17, avenue d'Esneux - 4130 Méry.
Jules Dupont - 6/82, esplanade de la Paix - 4040 Herstal.
Paul Durieux - 8, rue Vallée - 4051 Vaux-sous-Chèvremont.
Gilbert Jamouille - 42, rue Principale - 4000 Rocourt.
Marcel Laffineur - 4 B, rue Charles Magnette - 4000 Liège.
Charles Landerloos - 63, rue du Plan incliné - 4000 Liège.
Jacques Liénard - 49 B, avenue de Gerlache - 4000 Liège
André Zumkir - 114, rue Sur-la-Fontaine - 4000 Liège.

Fonds de Combat

Le Comité de la Fédération liégeoise du RF a créé deux fonds de combat.

Nos amis de Wallonie peuvent verser leurs dons au compte bancaire n° **870-0447816-30** de la Fédération liégeoise du MWRF à Ougrée.

Pour nos amis de France, un autre compte a été ouvert au nom de l'« Entraide française ». Il porte le numéro **240-0786323-45**.

Merci à tous les généreux donateurs qui soutiennent notre action.

FONDS WALLON :

BERTRAND B.	Bruxelles	500 FB
BERTRAND J.	Bruxelles	500 FB
BOLOGNE-LEMAIRE M ^{me}	Nalinnes (Ht)	500 FB
COMETRA	Liège	1.000 FB
DECHAMPS F.	Dailly (Nr)	500 FB
DUPONT E.	Vielsalm (Lx)	500 FB
GOFFIN C.	Bruxelles	700 FB
MILHOUX A.	Rixensart (Brt)	500 FB
SCHREURS de JAUREGUI J.	Dave (Nr)	500 FB
SHIPERS J.	Liège	1.000 FB
VANDERCAM J.	Lodelinsart (Hr)	300 FB
WITTEMBERG R.	Bruxelles	400 FB

TOTAL : **6.900 FB**

Report précédent : **10.800 FB**

TOTAL GENERAL : **17.700 FB**

ENTRAIDE FRANCAISE :

AMIS DE LORRAINE	3.500 FF
AMIS DE PROVENCE	5.000 FF

TOTAL : **8.500 FF**

Report précédent : **16.875 FF**

TOTAL GENERAL : **25.175 FF**

TOTAL GENERAL

POUR LES DEUX COMPTES : 168.700 FB

